

BERNARD CAZENEUVE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 12 décembre 2013 N° 982

Le Ministre du budget homologue les prix du tabac applicables en janvier 2014

Dans le cadre de la politique déterminée de santé publique que mène le Gouvernement, les prix du tabac augmenteront, à compter du 6 janvier 2014, de 20 centimes pour les paquets de cigarettes et de 50 centimes pour les paquets de tabac à rouler. Bernard CAZENEUVE, ministre délégué chargé du Budget, a signé l'arrêté d'homologation correspondant.

Les hausses régulières et homogènes des prix des cigarettes, de 40 centimes en novembre 2012, de 20 centimes en juillet 2013, ont déjà eu un effet dissuasif avéré sur la consommation, puisque les ventes ont baissé de 8 % en 2013. Le niveau des prix du tabac en France est ainsi le reflet de l'action résolue du Gouvernement pour modérer la consommation de tabac. La hausse plus soutenue du tabac à rouler s'explique par la volonté de freiner particulièrement la vente de ce produit, plus consommé par les jeunes.

Le Ministre du Budget souligne également le rôle essentiel que jouent les buralistes dans la commercialisation encadrée des produits du tabac, en particulier grâce à leur vigilance pour assurer le respect de l'interdiction absolue de vente aux mineurs et confirme sa détermination à lutter contre la contrebande de produits du tabac. Le 3 décembre dernier, à l'occasion d'un déplacement aux douanes de l'aéroport de Roissy en compagnie de Pascal MONTREDON, Président de la Confédération des Buralistes, Bernard CAZENEUVE a ainsi félicité les services des douanes qui ont saisi 400 tonnes de cigarettes de contrebande en 2013.

Contact presse:

Cabinet de Bernard CAZENEUVE: 01 53 18 43 08

